

CONVOCACTION

Date : 20 mars 2025
Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En : 39
exercice :
Présents : 27
Votants : 36
Pouvoirs : 9
Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 avril 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

09 AVR. 2025

Absents représentés

Mme SAVAS
Mme SAKHO
M. AÏT MESSAOUD
Mme ELONGUERT
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme TALL
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

18 RH - Tableau des emplois - Mise à jour

■ **Rapport de présentation :**

Abdoulaye DEME, Adjoint

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, la collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application du Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8.

La ville fait le choix de recruter 6 apprentis, pour aider ces jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle, pour les former aux méthodes de travail, pour leur apprendre un métier en les intégrant à la vie et à la culture de la Ville. Les contrats en alternance sont des expériences enrichissantes qui permettent aux intéressés de se constituer une première expérience professionnelle facilitante lors des recherches d'emploi.

I. Créations

SERVICE – GRADE	CREATION (ETP)
Direction générale Education et Qualité de Vie	
Apprenti	3
Direction Culture, Jeunesse et Citoyenneté	
Apprenti	2
Direction Générale des Services Techniques	
Apprenti	1
TOTAL	6

II. Modifications – Créations/Suppressions

SERVICE – GRADE	CREAT (ETP)	
Direction Vie de la Cité et Finances Locales		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		
Attaché	1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	
Direction générale Education et Qualité de Vie		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		1
TOTAL	2	2

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 060-216001743-20250409-18DEL_CM020425-DE

■ Le conseil municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332 8,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la commission des finances et synthèse du 17 mars 2025,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 36	Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 2	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le tableau des emplois de la collectivité en annexe.

Article 2 : de créer les postes suivants au grade :

- 1 poste d'attaché à temps complet 1 ETP
- 6 postes d'apprentis à temps complet 6 ETP

Article 3 : de supprimer les postes suivants au grade :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet 1 ETP
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet 1 ETP

Article 4 : d'approuver la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public en l'absence de candidature satisfaisante de fonctionnaire, sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, l'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement.

L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois d'accueil.

Article 5 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le

09 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Aïssata SOW

Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance